ID08

Date de réception et cachet du service

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
BP 37 / 45 – Libreville
Tel : 79.53.76 ou 79.53.77

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

TAXE SPECIALE IMMOBILIERE SUR LES LOYERS

Exercice : Trimestre :

N° du contribuable : |__|__|__|__|__|__|__| |__|
(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

1 – Identification du contribuable		Cadre réservé à l'administration
Raison sociale :		
Sigle :		
Boîte postale	Ville :	
Téléphone :	Télécopie :	
Adresse E. mail :	Site Internet :	
	Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	☐
		(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)

2 – Détermination de l'impôt à payer			
Montant des loyers encaissés sur la période	Taux	Montant de l'impôt	Code nature
	15%		

3 – Règlement de l'impôt

Mode de versement :

- espèce : ☐
- chèque : ☐ n° de chèque :

Banque :

-virement ☐ date :
IBAN
BIC :

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à , le
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
Date limite de dépôt (art. 388 du CGI) : le 15 de chaque mois qui suit le paiement de chaque trimestre.